

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE , DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE
CONSERVATION DES FORETS DE LA WILAYA DE MEDEA
NIF 0995 2601 9 0001 36

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE
(De l'avis d'appel d'offre national avec exigence de capacité minimal)
N° 09 / Projet : Achèvement du siège de conservation des forêts Médéa /C.F MEDEA/2026

En application du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public notamment en son article 78 et 161 la Conservation des Forêts de la Wilaya de Médéa, lance un Avis d'Attribution Provisoire pour la réalisation des travaux : **Achèvement du siège de conservation des forêts Médéa dans le cadre du programme normal 2026**, parus dans les quotidiens : (الرائد / Botola) et dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur publics (BOMOP) et la presse électronique, indiqué ci-dessous:

Entreprise	Commune	Lieux dit	projet	Montant Global en (TTC)		Délai (Jour)	Note Tech	identification fiscal	OBS
				Avant rectification (DA)	Après rectification (DA)				
Groupe solidaire Nekamiche issam edinne	Médéa	Pole urbain	Achèvement du siège de conservation des forêts Médéa	14.423.525,90	14.423.525,90	50	53	101263500 351132	Moin disant

L'article 82 du décret présidentiel cité ci-dessus permet aux Soumissionnaires contestant le choix d'introduire un recours auprès le comité de marché de la wilaya de Médéa dans un délai de Dix (10) jours à partir de la date de publication de cet avis.